

*PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON*

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon que :

1. Lors d'une séance tenue le 18 mars 2019, le conseil a adopté les règlements suivants :
  - Règlement numéro 2018-466 et intitulé « Règlement de construction »
  - Règlement numéro 2018-467 et intitulé « Règlement sur les permis et certificats »
  - Règlement numéro 2018-468 et intitulé « Règlement sur les dérogations mineures »
  - Règlement numéro 2018-469 et intitulé « Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble »
  - Règlement numéro 2018-471 et intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »
2. Lors d'une séance tenue le 22 mai 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2018-470 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels »
3. Ces règlements ont été approuvés par la MRC Lac-St-Jean Est à la suite d'un certificat de conformité émis en date du 28 mars 2019.
4. Une copie de ces règlements est déposée au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Les règlements numéros 2018-466, 2018-467, 2018-468, 2018-469, 2018-470 et 2018-471 entrent en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ** à Saint-Gédéon ce cinquième jour de juin deux mille dix-neuf.

  
*Dany Dallaire*  
Directeur général